

STRE GO

comptez sur nous

DIRECTION D'ANGERS

4, rue de Landemaure
B.P. 948
49009 ANGERS CEDEX 01
TÉLÉPHONE : 02 41 66 77 88
TÉLÉCOPIE : 02 41 66 48 90
E-Mail : streangers@aol.com

A3263
Luc-Alain BERNARD
Marie-France BERTIC
Jean-Claude CHAUVET
Hervé FILION
Pascal GARNIER
Claude LESOURD
Jean-Pierre MACE
experts-comptables diplômés
commissaires aux comptes

Joël BURET
adjoint de direction

SOCIÉTÉ TECHNIQUE DE RÉVISION
D'EXPERTISE, DE GESTION
ET D'ORGANISATION COMPTABLES

EXEMPLAIRE GREFFE

VOYAGES CORDIER SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 000 000 F

SIEGE SOCIAL : 6 RUE DE LA VENDEE
49620 LA POMMERAYE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION

SUR LES MODALITES DE LA FUSION ENTRE
LA SOCIETE "VOYAGES CORDIER" ET LES SOCIETES
VOYAGES GRIMAUT, TRANSPORTS DEMAS ET
TRANSPORTS BIMIER ANJOU TOURISME

AMBOISE - ANGERS - THOUARS - CHARTRES - CHOLET - LONGUÉ - MACHECOUL - NANTES
ROCHEFORT-SUR-MER - LA ROCHELLE - ST PIERRE-D'OLERON - SAUMUR - TOURS



siege social 4, rue de Landemaure - B.P. 948 - 49009 ANGERS CEDEX 01 - Tél : 02 41 66 77 88 - Fax : 02 41 66 48 90 - E Mail stregodir@aol.com
S.A. au capital de 25.000.000 Francs - R.C.S. ANGERS B 063 200 885

<http://www.strego.fr>

Société d'Expertise Comptable
Société de Commissaires aux Comptes



GROUPE FIDUNION

En exécution de la mission de Commissaire à la Fusion qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Angers en date du 30 mars 2000 dans le cadre de la fusion entre la société "VOYAGES CORDIER" (société absorbante) et les sociétés "VOYAGES GRIMAUT", "TRANSPORTS DEMAS", "VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME" (sociétés absorbées), j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les modalités de cette fusion.

L'objectif et l'intérêt de l'opération ainsi que les présentations des sociétés en question ont été traités dans mon rapport sur la pertinence des valeurs attribuées aux sociétés absorbées.

I. DESCRIPTION DES METHODES DE VALORISATION ET DE PARITE D'ECHANGE

1.1 Valorisation de "VOYAGES CORDIER"

Le 9 septembre 1997 j'avais établi un rapport de commissaire aux apports à l'occasion de l'augmentation de capital de "SOCIETE FINANCIERE IRIS II" par apport de titres d'une société "FINANCIERE IRIS" dont l'activité était la détention des titres des sociétés :

- ✖ VOYAGES CORDIER
- ✖ TRANSPORT DEMAS
- ✖ VOYAGES GRIMAUT

La société "VOYAGES CORDIER" avait été évaluée à 10 554 KF alors que l'actif net comptable était au 30 septembre 1996 de 3 971 KF.

Au 30 septembre 1999, l'actif net comptable est de 3 951 KF c'est pourquoi cette valorisation du 9 septembre 1997 a été maintenue.

L'action "VOYAGES CORDIER" a été évaluée à

10 554 000 F = 1 055,40 F arrondie à 1 055 F
10 000 actions

1.2 Valorisation de "TRANSPORTS DEMAS"

Le 9 septembre 1997, la société avait été évaluée à 8 666 KF alors que l'actif net comptable était au 30 septembre 1996 de 3 352 KF.

Au 30 septembre 1999, l'actif net comptable est de 3 552 KF compte tenu de la faible variation de l'actif net, la valorisation du 9 septembre 1997 aurait dû être maintenue.

L'action "TRANSPORTS DEMAS" aurait été évaluée à :

$$\frac{8\,666\,000}{4\,000} = 2\,166,50 \text{ F arrondie à } \underline{\underline{2\,166 \text{ F}}}$$

Le traité de fusion retient une valeur légèrement différente à savoir :

$$\frac{8\,579\,001}{4\,000} = 2\,144,75 \text{ F arrondie à } \underline{\underline{2\,145 \text{ F}}}$$

L'écart n'est pas significatif.

1.3 Valorisation de "VOYAGES GRIMAUT"

Le 9 septembre 1997, la société avait été évaluée à 13 243 KF alors que l'actif net comptable était au 30 septembre 1996 de 2 421 KF.

Au 30 septembre 1999, l'actif net comptable est de 2 781 KF compte tenu de la faible variation de l'actif net, la valorisation du 9 septembre 1997 aurait dû être maintenue.

L'action "VOYAGES GRIMAUT" aurait été évaluée à

$$\frac{13\,243\,000}{2\,000} = 6\,621,50 \text{ F arrondie à } \underline{\underline{6\,621 \text{ F}}}$$

Le traité de fusion retient une valeur légèrement différente à savoir :

$$\frac{13\,119\,001}{2\,000} = 6\,559,50 \text{ F arrondie à } \underline{\underline{6\,560 \text{ F}}}$$

L'écart n'est pas significatif.

1.4 Valorisation de "VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME"

Le 17 septembre 1999, j'avais établi un rapport de commissaire aux apports à l'occasion de l'augmentation de capital de "FINANCIERE IRIS II" par apport de 100 % des titres "VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME".

La société "VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME" avait été évaluée à 2 800 000 francs. C'est donc cette même valeur qui a été retenue au 30 septembre 1999.

L'action "VOYAGE BIMIER ANJOU TOURISME" a été évaluée à :

$$\frac{2\,800\,000}{6\,000} = 466,67 \text{ F arrondie à } \underline{\underline{467 \text{ F}}}$$

1.5 Parité d'échange

En fonction des valorisations retenues dans le traité de fusion les parités d'échange sont les suivantes :

- ✗ 203 actions "VOYAGES CORDIER" pour 100 actions "TRANSPORTS DEMAS"
- ✗ 622 actions "VOYAGES CORDIER" pour 100 actions "VOYAGES GRIMAUT"
- ✗ 44 actions "VOYAGES CORDIER" pour 100 actions "VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME"

II. APPRECIATION DES METHODES UTILISEES

Etant donné que "FINANCIERE IRIS II" détient déjà 100 % du capital de la société "VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME".

Etant donné que préalablement à l'Assemblée qui réalisera la fusion il est prévu que,

"FINANCIERE IRIS II" achète aux actionnaires minoritaires :

- de "TRANSPORTS DEMAS" les 8 actions qu'il lui manque pour posséder 100 % des 4 000 actions composant le capital.
- de "VOYAGES GRIMAUT" les 5 actions qu'il lui manque pour posséder 100 % des 2 000 actions composant le capital.

La détermination des parités d'échange ne présente pas un intérêt capital et les écarts non significatifs relevés aux paragraphes 1.3 et 1.4 ne remettent pas en cause l'équité de l'opération.

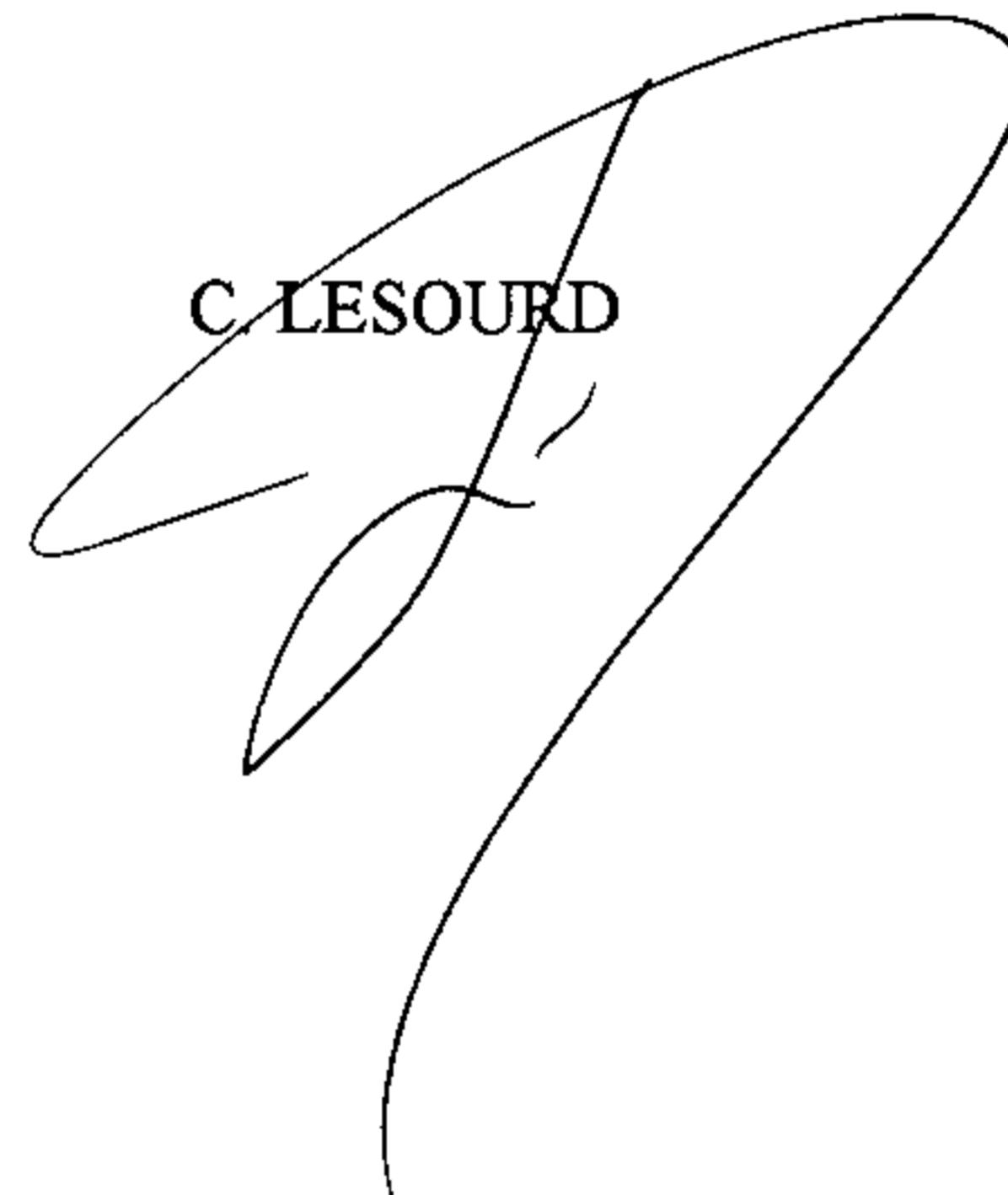
III. CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération ni sur les caractère équitable du rapport d'échange.

Fait à Angers, le 26 juin 2000

Le Commissaire à la Fusion
S. T. R. E. G. O.

C. LESOURD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. LESOURD". The signature is fluid and cursive, with the initials "C." at the top left and "LESOURD" written below it in a larger, more prominent script.